YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 1999

DELIBERATION N° 99/09/604

OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.
Autorisation accordée au Maire de signer l'avenant de transfert avec la société SCOLAREST

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-2 et R 314-3,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 11 février et 2 juin 1999 autorisant respectivement le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et la signature du marché relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de la restauration municipale,

VU le marché en date du 7 juin 1999 signé avec la Société S.H.R, sise 46, avenue Elsa Triolet à Marseille,

CONSIDERANT que par une résolution en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 1999, les actionnaires ont adopté les modifications statutaires suivantes :

- la dénomination sociale de la société devient SCOLAREST,

- le siège social est transféré 40, Boulevard de Dunkerque Marseille (13196),

- la société devient une Société par Actions Simplifiée,

- le capital social de la société est porté à 6.763.398 EUROS.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'acte d'engagement et notamment son article 2 relatif au contractant ainsi que les pièces annexes par un avenant,

La commission Finances consultée,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DIRECTEUR-MAIRE

A la majorité des voix (4 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, M. GAUTHIER),

APPROUVE l'avenant de transfert ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant avec la société SCOLAREST, 40, Boulevard de Dunkerque Marseille (13196), ainsi que tous les documents y afférents,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
24. SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 24-9-99 et de la publication
le 24-9-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)